



Election d'un president de conseil syndical

Par **vailent**, le **16/07/2010 à 11:32**

Bonjour,rnrnA ton le droit de nommer un syndic de copropriété comme président d'un conseil syndical, sachant que cette personne n'a aucun bien dans cette copropriété?

Par **Tisuisse**, le **16/07/2010 à 12:16**

Bonjour,rnrnLa réponse est NON. rnLe conseil syndical est là pour surveiller et assister le boulot du syndic. En élisant le syndic comme président du conseil syndical, la copropriété n'aurait plus aucun contrôle sur le syndic si ce dernier fait des magouilles. Le conseil syndical est le contre-pouvoir du syndic et il ne peut être représenté que par un membre du syndicat de la copropriété, donc être copropriétaire lui même.

Par **vailent**, le **16/07/2010 à 16:07**

encore merci pour votre réponse, mais quel texte de loi interdit cet usage, car j'ai cherché sur la toile sans aucun résultat???

Par **Tisuisse**, le **16/07/2010 à 17:25**

Loi SRU du 30 décembre 2000.